



## OCTOBRE À DÉCEMBRE 2019

### 25<sup>ème</sup> Lettre d'information du mandat 2014-2020

Courriel : [mairie@aunay-sous-auneau.fr](mailto:mairie@aunay-sous-auneau.fr)  
Site municipal : [www.aunay-sous-auneau.fr](http://www.aunay-sous-auneau.fr)  
Tél. : 02 37 31 81 01 - Télécopie : 02 37 31 36 38  
Distribution : 07/10/2019

### NUMEROS UTILES

#### ASSISTANTE SOCIALE

Prenez rendez-vous au : 02 37 20 14 48.

#### URGENCES

**SAMU** : 15 ou d'un portable 112.

**Centre Régional anti-poison de Paris** : 01.40.37.04.04

**Gendarmerie** : 17 - **Pompiers** : 18.

**Pharmacie de garde** : 17

**VEOLIA (Astreinte Eau/Assainissement)** : 0 969 323 529

**ERDF « ENEDIS » (Réseau électricité)** : 0 972 675 028

### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

- Lundi et Mercredi de 9h00 à 12h30.
- Mardi et Vendredi de 13h30 à 17h30.
- Jeudi de 13h30 à 18h30.

Possibilité de recevoir sur rendez-vous en dehors de ces horaires. Monsieur le Maire et ses Adjoints reçoivent à la Mairie sur rendez-vous.

### LE CARNET

#### PACS\* :

Sonia LEVASSORT et Martial DELAVILLE le 20.09.2019

#### NAISSANCES\* :

Aaron JUDAS né le 20/08/2019

#### MARIAGES\* :

Zafer ORHRAN et Mélanie GUËRET le 07/09/2019

Johan MARGOT et Alexandra GONÇALVES le 31/08/2019

\* Seuls figurent dans ce carnet les mariages, baptêmes civils, pacs et naissances dont les intéressés ont accepté la publication

**FLASH INFO**

**À L'ATTENTION  
DES PROFESSIONNELS  
DE LA COMMUNE**

### - BULLETIN MUNICIPAL 2019 -

Si vous êtes un nouveau commerçant ou artisan et que le siège de votre entreprise est basé sur la commune, vous pouvez bénéficier à l'occasion de votre 1<sup>ère</sup> année d'installation, d'une **insertion publicitaire gratuite**.

Les personnes intéressées sont invitées à déposer à la Mairie ou à envoyer par courriel un encart publicitaire de dimension 1/10<sup>ème</sup> d'un format A4 **avant le 31 octobre**.

(Il convient de justifier la date de création de l'entreprise)

Courriel de la Mairie : [mairie@aunay-sous-auneau.fr](mailto:mairie@aunay-sous-auneau.fr)

Chers habitants,

Après un été chaud et une grande sécheresse c'est avec plaisir que nous accueillons la pluie qui redonne un peu de couleur à la végétation en ce début d'automne.

Les espaces verts, le stade et le fleurissement de notre village ont beaucoup souffert du manque d'eau.

Les arrêtés successifs de la Préfecture n'ont pas permis au personnel technique d'arroser une bonne partie de l'été.

La municipalité très attachée à la biodiversité et à la protection de son patrimoine naturel va engager avec l'aide de la Région une troisième tranche de l'aménagement du Coteau des Fourneaux. Les peupliers situés le long du stade devenus dangereux seront abattus dans la deuxième quinzaine du mois de novembre et la suite des travaux se poursuivra au début de l'année 2020.

Nous avons tous hâte de voir cet embellissement situé au cœur de notre village. Bel automne à tous.

Cordialement.

**Le Maire, Jacques WEIBEL**

### LES ÉCOLES

Depuis la rentrée de septembre, l'école maternelle accueille 79 élèves répartis en 4 classes. L'école élémentaire « Les Hirondelles » recense 145 élèves. Environ 150 élèves en moyenne fréquentent le restaurant scolaire depuis la rentrée.

L'école élémentaire a été équipée de 28 nouveaux ordinateurs et d'écrans de projection. Une étude est en cours pour l'équipement en stores d'occultation dans les classes et au restaurant scolaire.

### Vacances scolaires 2019-2020

|                               | Zone A  | Zone B  | Zone C   |
|-------------------------------|---|---|--|
| Rentrée scolaire 2019         | Jour de reprise : <b>lundi 2 septembre 2019</b>   |   |  |
| Vacances de la Toussaint 2019 | Fin des cours : <b>samedi 19 octobre 2019</b><br>Jour de reprise : <b>lundi 4 novembre 2019</b> |   |  |
| Vacances de Noël 2019         | Fin des cours : <b>samedi 21 décembre 2019</b><br>Jour de reprise : <b>lundi 6 janvier 2020</b> |   |  |
| Vacances d'hiver 2020         | Fin des cours <b>samedi 22 février 2020</b><br>Jour de reprise <b>lundi 9 mars 2020</b>         | Fin des cours <b>samedi 15 février 2020</b><br>Jour de reprise <b>lundi 2 mars 2020</b> | Fin des cours <b>samedi 8 février 2020</b><br>Jour de reprise <b>lundi 24 février 2020</b> |
| Vacances de printemps 2020    | Fin des cours <b>samedi 18 avril 2020</b><br>Jour de reprise <b>lundi 4 mai 2020</b>            | Fin des cours <b>samedi 11 avril 2020</b><br>Jour de reprise <b>lundi 27 avril 2020</b> | Fin des cours <b>samedi 4 avril 2020</b><br>Jour de reprise <b>lundi 20 avril 2020</b>     |
| Pont de l'Ascension 2020      | Fin des cours : <b>mercredi 20 mai 2020</b><br>Jour de reprise : <b>lundi 25 mai 2020</b>       |   |  |
| Grandes vacances 2020         | Fin des cours : <b>samedi 4 juillet 2020</b>  |   |  |

[Aunay-sous-Auneau \(Académie Orléans-Tours\) est dans la Zone B](#)

### TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RÉSEAU D'EAU POTABLE DE LA RUE DE PARIS



Après l'examen des propositions chiffrées des entreprises après appel d'offres, il a été décidé de déclarer la procédure infructueuse, le montant total des travaux étant très supérieur à l'estimatif du maître d'œuvre. La raison invoquée est liée au contexte économique, les entreprises de travaux publics ayant un plan de charge important actuellement.

Une nouvelle consultation sera lancée en fin d'année pour envisager une réalisation des travaux lors du second trimestre 2020.

Il est rappelé la nécessité de faciliter le passage des camions-bennes, notamment dans les rues étroites. Ces derniers mois, le service de collecte n'a pu accéder dans certaines rues à cause de véhicules gênants. Il est donc conseillé à chacun de rester vigilant sur ce point et d'informer également vos visiteurs (Famille, entreprise...) afin de faciliter le travail du service et de permettre ainsi le ramassage de tous les bacs.

### FERMETURE DES DÉCHÈTERIES

Les déchèteries seront fermées durant les fêtes de fin d'année du **mardi 24 décembre 2019 à 12h45 au mercredi 1<sup>er</sup> janvier 2020** inclus.

### INFO

#### ÉTAT DE RECONNAISSANCE DE CATASTROPHE NATURELLE

Il est utile de rappeler certaines règles relatives aux catastrophes naturelles.

**Conseils pratiques :** Si vous constatez un sinistre sur vos biens susceptibles d'entrer dans le dispositif d'indemnisation, il convient de déclarer le sinistre dans les 5 jours à l'assurance et de communiquer à la Mairie un courrier décrivant les dommages subis.

La Mairie rassemble les demandes des administrés sinistrés et envoie un dossier à la Préfecture.

C'est une commission interministérielle qui instruit les dossiers de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle en prenant en compte les rapports techniques des services de l'État.

L'état de catastrophe naturelle est constaté par arrêté ministériel. Les sinistrés ont 10 jours pour transmettre la copie de l'arrêté à l'assureur pour être indemnisé.

Les délais pour que l'état de catastrophe naturelle soit reconnu peuvent être longs.



**RAPPEL :** Les jeunes doivent se faire recenser à la Mairie entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du 3<sup>ème</sup> mois suivant.

Se munir d'une pièce d'identité et du livret de famille des parents.

**Cette formalité est importante :** Elle conditionne la journée d'appel obligatoire. L'attestation délivrée sera demandée pour passer différents diplômes et à l'examen du permis de conduire.

### AUTORISATION DE SORTIES DE TERRITOIRE DES MINEURS (ATS)

L'enfant qui voyage à l'étranger sans l'un de ses parents doit être muni des documents suivants :



- L'original du formulaire cerfa n° 15646\*01 d'autorisation de sortie de territoire signé par l'autorité parentale.
- Pièce d'identité valide du mineur (+ visa éventuel en fonction des exigences du pays de destination).
- Photocopie de la carte d'identité ou du passeport du parent signataire.

Pour en savoir plus :

https : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359

### ÉLAGAGE DES VÉGÉTAUX



Si vous possédez un jardin avec des végétaux, vous êtes tenus de les élaguer avant qu'ils ne commencent à empiéter sur le domaine public ou sur le jardin des voisins.

### PÉRIODE AUTOMNALE ET HIVERNALE

Il est rappelé à chacun la nécessité d'entretenir le trottoir devant son domicile (Notamment les feuilles en cette période).

Les épisodes neigeux ne sont pas encore d'actualité, mais il est rappelé que vous devez dégager la neige de votre trottoir (En cas d'accident, votre responsabilité peut être engagée).

Faites en sorte également de faciliter le passage de la lame de déneigement sur la voirie en stationnant vos véhicules à l'intérieur des propriétés ou sur des emplacements autres que les voies de circulations.



### SÉCURITÉ DES PIÉTONS



Les jours se font courts et les promeneurs et sportifs très matinaux ou très tardifs (Lorsqu'il fait nuit) sont invités à s'équiper de gilets fluo pour être visibles des automobilistes et tenir les chiens en laisse courte lorsqu'ils croisent les véhicules.

*Pensez à vous inscrire !*



#### 1° Vérification de l'inscription

Il est possible de vérifier si vous êtes inscrits sur la liste électorale en vous connectant sur le site :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits>

Rubrique « Papiers citoyenneté », puis « Élections », onglet « personnaliser », « vérifier son inscription et son bureau de vote ».

Compléter avec précision ensuite les renseignements demandés. Il vous sera alors possible de savoir immédiatement si vous êtes inscrits.

#### 2° Inscriptions

Les inscriptions peuvent être enregistrées en ligne sur la même adresse <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits>. Il convient de scanner un justificatif de domicile et une pièce d'identité.

Vous pouvez également déposer votre demande à la Mairie avec les justificatifs.

Date limite pour les inscriptions sur la liste électorale pour voter aux élections municipales du 15 mars 2020 : 7 février 2020

## LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES COMMUNIQUE

- Les extraits de plans cadastraux peuvent être obtenus depuis votre ordinateur en consultant le site « [cadastre.gouv.fr](http://cadastre.gouv.fr) ». Il est possible de consulter gratuitement et imprimer des extraits de plan.
- La mise en place du prélèvement à la source est à l'origine de nombreuses interrogations. Désormais, les personnes dont la situation familiale se modifie doivent signaler aux services fiscaux tout changement au plus tard sous 60 jours en cas de mariage, PACS, naissance. Les changements de situation sont à renseigner sur le site « [impot.gouv.fr](http://impot.gouv.fr) » à la rubrique « votre espace particulier ».

### MODE DE PAIEMENT DES FACTURES DES COLLECTIVITÉS

Les règles de la comptabilité publique obligent désormais les collectivités à faire évoluer les modes de paiement de leurs services. Pour la facturation de la cantine scolaire aux familles, les titres de recettes seront toujours établis par la Mairie, mais ils seront désormais adressés par le Centre de traitement de Rennes.

Plusieurs possibilités pour régler :

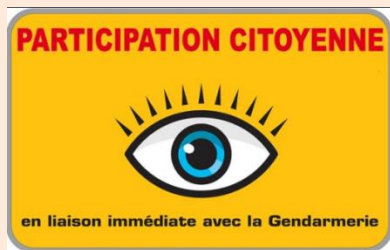
- Le prélèvement automatique (Les formalités sont à mettre en place au secrétariat de la Mairie).
- Le paiement par internet à partir du lien <https://www.tipi.budget.gouv.fr>
- Le paiement par chèque à envoyer au centre de traitement de Rennes.
- Le paiement en espèce directement à la Trésorerie de Maintenon pour toute somme inférieure à 300 € \*.

\* À partir de juillet 2020 les Trésoreries ne pourront plus encaisser d'espèces. Un prestataire agréé pourra se substituer aux Trésoreries (En Eure et Loir, la confédération des buralistes de la Française des jeux aurait été retenue pour cette prestation). Ces nouveaux prestataires pourront également encaisser les recettes publiques par carte bleue.

Des règles de confidentialités seront prévues afin que les buralistes ne connaissent pas l'objet du paiement (Mise en place d'un « flashcode », appelé aussi « DATAMATRIX »). Les usagers pourront à priori régler chez le prestataire de nombreuses recettes publiques (Impôts, amendes, factures...).

Une campagne de communication sera lancée par la DDFIP concernant ces nouvelles modalités. L'Eure et Loir a été désignée avec 18 autres départements pour tester ce nouveau dispositif à compter de février 2020.

### INFORMATIONS DE LA GENDARMERIE DANS LE CADRE DU RÉSEAU « PARTICIPATION CITOYENNE »



Des cambriolages ont été enregistrés dans le secteur ces dernières semaines. Soyons vigilants !!

N'hésitons pas à signaler au « 17 » ou au « 112 » les véhicules suspects roulant à très faible allure dans les quartiers ou tout démarchage qui peut susciter une interrogation.

Pour faciliter les investigations des services de Gendarmerie, faisons en sorte de relever les numéros des plaques minéralogiques.



### CONSULTER L'HISTORIQUE DU VÉHICULE QUE VOUS COMPTÉZ ACHETER

Pour faciliter l'achat d'une voiture d'occasion, les pouvoirs publics ont lancé la plateforme gratuite HISTOVEC ([www.histovec.interieur.gouv.fr](http://www.histovec.interieur.gouv.fr))

Elle donne l'historique du véhicule : Changements de propriétaires, situation administrative (Gage, vol ...) et sinistres à réparation contrôlée (Véhicules gravement endommagés).

Pour obtenir l'historique, il convient de saisir plusieurs renseignements contenus dans la carte grise.

Attention, d'autres sites proposent ce service, mais ils sont payants.



## L'ECHO DES ASSOS

**JAUNE COQUELICOT** organise une vente de **bulbes d'automne** en octobre et une **bourse aux jouets** en novembre. Les modalités et les détails seront communiqués via les enfants des écoles et les panneaux d'affichage.

L'association **SAINT ELOI** informe que la messe de Saint Eloi/Sainte Cécile, aura lieu samedi 19 octobre à 18h00, en l'église d'Aunay. Elle sera suivie du verre de l'amitié.

A partir de Noël, l'église sera ouverte au public, de 15h à 17h, pour visiter la crèche.

En attendant, rejoignez les randonneurs, tous les lundis de 14h à 17h.

La rencontre de tir aux armes préhistoriques (comptant pour le championnat européen), organisée par **L'ARCHEOLOGIE** aura lieu dans les bois d'Aunay, les samedi 17 et dimanche 18 novembre. Tout le monde peut participer en amateur ou simplement suivre le parcours en spectateur.

**AUNAY BIEN EVENEMENTS** communique : « Chers amis, suite au forum des associations, où nous proposons de nombreuses activités, une seule inscription a été enregistrée. Nous annulons donc toutes les activités, à l'exception du chant et des soirées événementielles. Nous déplorons le fait que le village soit devenu un village dortoir. L'avenir de demain reste l'humain. Prochaine soirée le 7 décembre : 3<sup>ème</sup> hommage à Johnny et ses vieilles canailles ».

Contact : Aunay Bien sur Facebook

Les cours de danse organisée par **MULTIDANSES** ont repris depuis le lundi 16 septembre. Les cours sont accessibles à partir de 5 ans. Un spectacle est en préparation pour décembre.

Contact : Sylvie 07 81 28 37 23

**L'AMICALE FANFARE** s'essouffle... Vous pratiquez de la clarinette, du saxophone, du baryton, de la basse, de la trompette... ? Rejoignez-les !

Contact : 06 03 95 63 71

## PRES DE CHEZ NOUS

**CINEMOBILE** : Camion sur la place du Marché à Auneau-Bleury-Saint-Symphorien

### SAMEDI 12 OCTOBRE

**Playmobil le film**, Animation 16h00  
**Chambord**, Documentaire 18h00  
**Fête de famille**, Film 20h30

### SAMEDI 9 NOVEMBRE

**Shaun le mouton**, Animation 16h00  
**Deux moi**, Film 18h00  
**Le dindon**, Film 20h30

## DU COTE DES ECOLES

La rentrée des 79 enfants de l'école maternelle s'est bien déroulée. 4 classes accueillent des petits, moyens, moyens-grands et grands entourés de leurs enseignants et de trois ATSEM.

Cette année, ils travailleront sur le thème des animaux et recevront dès octobre une ferme vivante à l'école. Ils étudieront sur les périodes suivantes, les animaux de la forêt, du grand Nord, du jardin, de la savane et de la mer.

## DU COTE DE LA BIBLIOTHEQUE

**CHANGEMENT** : depuis la rentrée, la bibliothèque est fermée le samedi.

Les autres permanences de la semaine sont maintenues, venez découvrir les nouvelles BD adultes et enfants, les CD et les DVD.

Les ateliers du mercredi et les lectures de contes reprennent également, consultez le programme sur le panneau, côté rue.

## DU COTE DU COMITE DES FETES

« Après le succès de notre Panier Beauceron du 8 septembre dernier, nous nous retrouverons samedi 2 novembre pour fêter Halloween comme il se doit, autour de notre habituelle tartiflette.

Le thème vous sera dévoilé d'ici quelques semaines, dans les boîtes aux lettres et les cahiers de vos enfants. Décembre sera un grand mois, car le 15 décembre nous organisons un grand marché de Noël (près de 40 exposants seront présents sur la commune) ainsi que notre arbre de Noël pour nos enfants. A bientôt. »

Betty et l'équipe du Comité des Fêtes

## CHRONIQUES DE LA VIE ALNELOISE

Bienvenue à **ETHOPEE, PASSIONS CONTEMPORAINES**, une nouvelle association Alnéloise.

Ouverture d'un atelier d'Arts Plastiques (dessin, peinture, sculpture, activités créatives, créations textiles ...) à Aunay-sous-Auneau.

Les ateliers d'Ethopée auront lieu à la Maison des Associations, le mercredi après-midi ou en soirée, le matériel est fourni, alors, à vos outils !

Enfants et adultes, inscrivez-vous, l'atelier est ouvert à tous, il suffit d'être créatif !




Contact : Anne Delaby 06 87 04 84 47  
 asso.ethopee.arts@gmail.com

### OCTOBRE

- Vente de bulbes d'automne par Jaune Coquelicot
- **Sam 12** | Camion Cinémobile
- **Sam 19** | messe Saint Eloi/Sainte Cécile à 18h30

### NOVEMBRE

- Bourse aux jouets de Jaune coquelicot
- **Sam 9** | Camion Cinémobile
- **Lun 11** | Cérémonie Armistice de 1918 
- **17 & 18** | rencontre de tir aux armes préhistoriques

### DECEMBRE

- Visite de la crèche de l'église Saint Eloi
- Spectacle de Multi Danses
- **Sam 7** | Soirée hommage à Johnny